



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2015
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2015
31 août-4 septembre 2015, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Kazakhstan
(2016-2020)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.	8
IV. Suivi et évaluation.	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Kazakhstan (2016-2020).	10



I. Considérations générales

1. Ces dix dernières années, le Kazakhstan a fait d'impressionnants progrès en termes de développement humain. Selon le rapport sur le développement humain de 2014, le pays se situait en soixante-dixième position sur 187 pays. Sa vision stratégique, à savoir la « stratégie Kazakhstan 2050 », privilégie des voies de développement qui permettent de donner plus de moyens et plus de choix à la population. Le pays a su gérer avec prudence son économie tributaire des ressources naturelles, mais peine encore à diversifier complètement son tissu économique : la contribution des petites et moyennes entreprises (PME) au produit intérieur brut (PIB) ne représentait que 17 % de l'économie en 2014. En raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2014, le Kazakhstan se prépare à une période de faible croissance : les projections de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement font état d'une croissance d'environ 1,5 % du PIB pour l'année 2015 (contre plus de 6 % avant 2014). En conséquence, le Gouvernement a annoncé une compression du budget national d'au moins 10 % en 2015, à hauteur de 700 milliards de tenge.

2. En 2014, le Gouvernement a mis en place un nouveau programme de relance économique, dit *Nurly Zhol*. Dans ce cadre, il s'engage à réaliser d'importants investissements dans la construction d'une nouvelle infrastructure publique ou la modernisation de l'infrastructure existante – voiries régionales et municipales, systèmes de transport, logements, services publics – ainsi que dans le développement des PME et la création d'emplois dans des secteurs autres que celui de l'industrie extractive. Le programme *Nurly Zhol* maintiendra les niveaux actuels de protection sociale et de prestations sociales, auxquelles 4,6 % du PIB sont affectés chaque année. Cette politique représente un progrès tangible vers l'instauration d'une plus grande diversification des possibilités d'action visant à renforcer la résilience de la société et de l'économie.

3. Les inégalités se creusent entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre divers groupes sociaux : selon le rapport régional sur le développement humain, plus de 40 % des habitants des villages risquent de souffrir d'exclusion sociale, contre 25 % des habitants des villes. Des inégalités subsistent en ce qui concerne l'accès à des services de qualité, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé, et touchent principalement les femmes, les hommes et les enfants vulnérables des zones rurales vivant dans la pauvreté. Bien que le taux de pauvreté soit généralement faible, autour de 4 % (en 2013), il est trois fois plus élevé dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Environ 29 % des personnes économiquement actives, y compris plus de 50 % des jeunes ruraux âgés de 16 à 24 ans, ont le statut de « travailleur indépendant » et se heurtent à des obstacles persistants s'agissant de s'assurer des moyens de subsistance viables¹.

4. Le Kazakhstan a déjà atteint la plupart des cibles nationales prévues dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier en matière de réduction de la pauvreté et d'éducation. Au cours des dernières années, il a fait de rapides progrès dans le domaine des indicateurs de santé publique, notamment maternelle. Du travail reste à accomplir dans la réalisation de l'objectif 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et de l'objectif 7

¹ Comité national de statistique, Population économiquement active du Kazakhstan, 2009-2013.

(préserver l'environnement)². L'égalité des sexes demeure une priorité absolue du programme de développement pour l'après-2015, dans la mesure où les femmes sont nettement sous-représentées dans les principaux organes de décision aux niveaux national et local, et où leur salaire représente en moyenne 67 % de celui des hommes³. Bien que le pays avait, dans un premier temps, adopté les concepts d'« économie verte » et de « durabilité », il reste à voir s'il peut les appliquer pleinement. Le dialogue aux niveaux national et international sur les objectifs de développement durable peut contribuer utilement à donner un nouvel élan à la réalisation de cet important objectif.

5. Le Kazakhstan a réalisé d'importants progrès sur la voie de la modernisation de son système de gouvernance et de ses institutions publiques. Le renforcement du contrat social devient plus pertinent que jamais au moment où le pays franchit une nouvelle étape en termes de maturité institutionnelle, de services publics et de réformes politiques. Le Kazakhstan a été l'un des premiers pays de l'ex-Union soviétique à faire adopter une loi relative à la fonction publique et à mettre en place un système fondé sur le mérite pour les hauts fonctionnaires et les fonctionnaires de rang intermédiaire. En outre, le pays a adopté un nouveau cadre régissant l'autonomie des collectivités locales en 2013, et s'est engagé à mettre en œuvre un certain nombre de mesures de décentralisation budgétaire et administrative. En 2014, le Gouvernement a été remanié et une structure simplifiée, composée de 12 ministères et d'un organisme national, a été mise en place. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire si le Kazakhstan souhaite, conformément à sa vision stratégique, concrétiser son ambition de devenir l'un des 30 premiers pays développés d'ici à 2050. Les institutions publiques à tous les niveaux continuent d'être submergées par des degrés élevés de bureaucratie et d'inefficacité⁴. D'après les Indicateurs de la gouvernance dans le monde collectés par la Banque mondiale en 2012, le pays a obtenu de faibles notes dans les domaines de la responsabilité effective des dirigeants, de la lutte contre la corruption et de l'état de droit.

6. L'évolution rapide de la situation géopolitique régionale influe sur le Kazakhstan et ses politiques. L'Union économique eurasiennne, entrée en vigueur en 2015, renforce l'espace économique et commercial partagé par la Fédération de Russie, le Bélarus, l'Arménie et le Kazakhstan, et est susceptible de s'élargir à l'avenir puisque d'autres pays de la Communauté d'États indépendants, tels que le Kirghizistan, en deviendront probablement membres à leur tour. Parallèlement, le Kazakhstan se prépare à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. En outre, le Président et le Gouvernement apprécient à sa juste valeur la présence de l'Organisation des Nations Unies au Kazakhstan et dans le monde entier, et s'emploient à contribuer activement à la mission et aux objectifs de l'Organisation. Devenu un nouveau pays donateur et un acteur de plus en plus important de la coopération Sud-Sud, le Kazakhstan est également un défenseur actif du dialogue sur les objectifs de développement durable aux niveaux régional et mondial.

7. En 2015, le bureau de pays du PNUD procédera à un certain nombre d'évaluations des réalisations, comme indiqué dans le plan d'action pour la mise en

² Projet de rapport sur les OMD, 2013.

³ Moins de 20 % des gouverneurs locaux sont des femmes, et moins de 30 % des sièges du Parlement sont occupés par des femmes.

⁴ D'après les évaluations internes d'experts, environ 50 % du total des ressources budgétaires sont dépensées et mises en œuvre sur une base annuelle, aux niveaux national et infranational.

œuvre des programmes de pays (2010-2015) qui fourniront plus d'informations factuelles sur la contribution du PNUD aux résultats de développement. Au cours de ce cycle, le PNUD est devenu un partenaire de choix du Gouvernement dans la concrétisation d'un grand nombre de ses priorités de développement, allant de la réforme de la fonction publique au positionnement du pays en tant que convocateur ou facilitateur régional. L'augmentation régulière de la part des projets dont une partie des coûts est assumée par le Gouvernement, passée de 4 % en 2010 à plus de 50 % en 2015, le démontre. Les partenaires nationaux reconnaissent les importantes contributions du PNUD visant à soutenir les efforts du Kazakhstan dans les domaines suivants : a) développement équitable au niveau local; b) conservation de la biodiversité et promotion de la gestion durable des ressources naturelles; c) bonne gouvernance et accès à la justice; d) promotion de la coopération régionale.

8. Dans le domaine du développement local et de la réduction des inégalités, le programme commun des Nations Unies dans la région du Kazakhstan oriental témoigne de l'efficacité de l'approche commune Nations Unies-Gouvernement pour ce qui est d'améliorer l'accès des groupes les plus vulnérables (Kazakhs revenus au pays, dits *Oralman*, personnes handicapées, jeunes, femmes et hommes sous-employés) aux services sociaux et économiques. Une évaluation indépendante menée à mi-parcours en 2014 pour ce programme commun confirme ce succès et souligne la nécessité d'élaborer davantage d'approches innovantes et axées sur les informations factuelles pour la période restante. Sur la base de cette expérience, le Gouvernement a alloué, en 2013, 13 millions de dollars supplémentaires à l'équipe de pays des Nations Unies pour lancer des programmes conjoints dans les régions de Kyzylorda et de Mangystau. Les trois programmes de développement local ont montré que le PNUD pouvait soutenir la mise en œuvre de programmes à vocation nationale tels que la feuille de route nationale pour l'emploi (2011-2020) et le Programme national de développement pour les régions (2014-2020).

9. Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, il est constaté dans l'évaluation des résultats menée en 2013 que le PNUD a réussi à faire avancer les politiques et les pratiques nationales en matière de conservation de la biodiversité et de lutte contre la dégradation des terres et à prendre des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture (blé). Sur la base d'évaluations des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mis en œuvre par le PNUD au cours de la période 2010-2015, le PNUD est reconnu par les partenaires nationaux et locaux comme étant à l'avant-garde de la promotion des technologies à rendement énergétique élevé et des solutions de transport durable. Dans ce domaine, le principal enseignement tiré est la nécessité de transférer des connaissances et des capacités aux partenaires nationaux et locaux, aussi bien gouvernementaux que non gouvernementaux, afin d'atteindre l'intensification et la durabilité.

10. En ce qui concerne la bonne gouvernance, le PNUD a travaillé avec des organismes publics clefs afin d'introduire un nouveau modèle de fonction publique et d'administration publique. En conséquence, le Centre régional pour la fonction publique d'Astana a été créé en 2013 pour servir de plateforme d'échange de connaissances et de pratiques exemplaires dans la modernisation de la fonction publique entre le Kazakhstan et d'autres pays de la région. Ce centre promet de devenir l'une des principales plateformes du pays pour l'institutionnalisation des partenariats Sud-Sud et triangulaires. Les efforts que mène le PNUD pour promouvoir un environnement sans obstacles et offrir des perspectives à toutes les

personnes handicapées dans le pays ont abouti à la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2015. L'accès à la justice a été une priorité au cours de ce cycle de programmation : des mécanismes de règlement des différends tels que la médiation, pilotés par le PNUD, ont été intégrés au nouveau code civil du pays.

11. Après trois ans d'efforts menés par le PNUD, le Kazakhstan a adopté une législation établissant le système d'aide publique au développement (APD), provisoirement nommé KazAid. Le Kazakhstan jouant un rôle croissant en tant que pays à revenu intermédiaire et acteur international engagé, une occasion sans précédent s'offre au PNUD de faire de la coopération régionale l'une des principales priorités du nouveau cycle de programmation du pays.

12. La théorie du changement énoncée dans le programme de pays (2016-2020) porte sur deux grandes questions : a) la capacité de maintenir les acquis du développement malgré le ralentissement économique prévu; b) le maintien et le renforcement de la position du pays comme facilitateur international et promoteur des dialogues régionaux et mondiaux. Sur la base des enseignements tirés de son expérience, le PNUD estime qu'il faut adopter une approche englobant l'ensemble de la société pour parvenir à une transformation durable dans les domaines des réformes de la gouvernance et de la fonction publique, et de la diversification économique. Il utilisera les capacités et les ressources à sa disposition de manière plus efficace et plus efficiente en concentrant ses activités autour de priorités moins nombreuses mais plus stratégiques au cours de ce cycle de programmation. Le renforcement de mécanismes de coordination intragouvernementale et la simplification de la fourniture de services sur le terrain, avec la pleine participation de toutes les parties prenantes, seront essentiels pour mener à bien ce cycle de programmation. Les perspectives et les avantages sociaux et économiques pourront ainsi être partagés équitablement entre tous les membres de la société.

II. Priorités du programme et partenariats

13. En se fondant sur sa « théorie du changement » et conformément aux priorités nationales définies dans le plan à moyen terme *Nurly Zhol* et dans la stratégie à long terme « Kazakhstan 2050 », également reflétées dans le cadre de partenariat pour le développement Nations Unies-Kazakhstan (2016-2020), le PNUD agira dans les domaines du développement solidaire et durable, de la gouvernance et de la coopération régionale. Il élargira les partenariats actuels et renforcera son rôle de convocateur et de facilitateur auprès du Gouvernement, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la population, ainsi que des organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

14. Le mécanisme de partage des coûts avec le Gouvernement demeurera un choix stratégique pour le PNUD. D'ici à 2016, le Kazakhstan, pays contributeur net, prendra en charge au moins 75 % des coûts liés à la présence et aux grandes activités du PNUD, avec une augmentation à 100 % de prise en charge en 2018-2020. Une nouvelle ère de partenariat s'annonce, au cours de laquelle des résultats porteurs de transformation sont attendus à une échelle beaucoup plus grande et avec un impact accru. Le PNUD et le Gouvernement s'entendront sur un mode de financement sûr et à moyen terme pour ce cycle de programmation, l'objectif étant de disposer d'au moins 12 millions de dollars par an pour les

principaux portefeuilles de programme. Le PNUD complétera la participation du Gouvernement aux coûts en diversifiant sa mobilisation des ressources et sa base de partenariats, et se tournera davantage vers des banques internationales, divers fonds de développement et le secteur privé.

15. Au cours de ce cycle, le PNUD s'efforcera de contribuer à la concrétisation des trois réalisations exposées dans le cadre de partenariat pour le développement. Ces priorités de programme sont interdépendantes, fondées sur une approche axée sur la division en portefeuilles et portent principalement sur : a) la diversification de l'économie et la création de possibilités de travail décent pour les personnes sous-employées et socialement vulnérables; b) la durabilité des établissements humains et la gestion des ressources naturelles; c) l'accessibilité d'institutions transparentes et efficaces; d) la coopération régionale et le développement. Les priorités du PNUD reflètent également les aspirations émergentes vis-à-vis des objectifs de développement durables, comme le montre l'existence d'importants parallèles entre le programme mondial de développement pour l'après-2015 et la « stratégie 2050 » du Kazakhstan, qui exprime une vision pour l'avenir reposant sur les valeurs fondamentales que sont les droits de l'homme, l'équité et la durabilité.

16. Les priorités du programme correspondent aux réalisations 1, 2, 5 et 7 du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, et contribuent collectivement à la concrétisation de la réalisation 4 sur l'égalité des sexes. Le PNUD affinera ses paramètres de conception, en particulier s'agissant de la population ciblée, en améliorant la collecte de données ventilées et l'analyse de l'économie politique par région, sexe, âge et groupes vulnérables. Il fournira en amont des orientations et apportera des connaissances, des idées et des pratiques actualisées et novatrices, qui peuvent être incorporées aux niveaux local et national dans la planification et l'exécution des projets, et qui pourraient être appliquées à plus grande échelle ou reproduites. Les priorités du programme ont été arrêtées en coordination avec les principaux partenaires nationaux durant les consultations tenues au sujet du cadre de partenariat pour le développement et du programme de pays.

17. Le PNUD réaménagera son soutien à l'emploi et à la diversification économique en s'alignant sur *Nurly Zhol* et en établissant des liens plus étroits entre l'exécution au niveau local et les politiques nationales. Il fournira un appui consultatif ciblé en matière de politique visant à promouvoir l'employabilité et l'accès à un travail décent pour les jeunes ruraux, les personnes handicapées et les hommes et les femmes sous-employés. Il continuera à intensifier les initiatives conjointes de développement local des Nations Unies en faisant la promotion des technologies de production durable et des méthodes innovantes d'enseignement professionnel et de formation, qui répondent mieux aux demandes du marché du travail. En outre, il continuera à encourager la diversification économique en général et à agir en tant que promoteur du savoir et de l'innovation en introduisant de nouvelles possibilités de développement des PME dans des secteurs autres que celui de l'extraction (services d'énergie verte ou services publics, agriculture durable, écotourisme et infrastructure publique « verte ») et en mettant en relation des investisseurs potentiels et des agriculteurs et producteurs locaux.

18. S'appuyant sur l'expérience accumulée dans le cadre de son programme énergie et environnement lors du cycle précédent, le PNUD mettra en place un nouveau portefeuille sur l'urbanisation durable. Il s'agit d'un créneau concurrentiel pour lequel le PNUD est bien connu dans le pays et qui, s'il est mis en œuvre avec

succès, pourrait servir de modèle pour l'organisation efficace des activités du PNUD dans d'autres pays⁵. Il permettra de consolider les connaissances acquises et les projets pilotes menés jusqu'ici, et de mieux intégrer la promotion d'un aménagement urbain et d'un urbanisme durables et modernes, y compris de faire participer les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé à la promotion de modèles de production et de consommation durables. De nouveaux partenariats seront créés afin d'intégrer des mesures d'amélioration des rendements énergétiques dans des secteurs clefs de l'économie, et des projets en matière d'énergie renouvelable seront mis au point pour les populations rurales mal desservies et éloignées. Le PNUD continuera à développer ses activités dans le domaine des écosystèmes, ainsi que dans ceux de la gestion et de la protection des ressources naturelles, en introduisant de nouveaux modèles de paiement pour les services écosystémiques et des moyens de subsistance durables autour des territoires protégés, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Il encouragera les interventions qui visent à réduire les risques de catastrophe et qui tiennent compte des disparités entre les sexes, en donnant la priorité au Kazakhstan méridional et à d'autres régions exposées aux risques de catastrophe naturelle ou aux risques anthropiques. Il appuiera l'amélioration de la gouvernance environnementale en contribuant au renforcement des capacités des institutions publiques compétentes et en apportant son concours à la coordination entre celles-ci, le secteur privé et les populations locales.

19. Le PNUD recentrera son portefeuille de gouvernance sur un objectif unique : l'administration au service de la population. Il s'emploiera en particulier à faciliter les réformes visant à rendre les institutions publiques plus ouvertes, plus dynamiques, plus agiles et moins corrompues, notamment en rationalisant les processus métiers, les fonctions et les responsabilités des organismes publics aux niveaux local et national. Il encouragera des changements de politique plus larges en matière de décentralisation (budgétaire ou administrative) et la prise de décisions participative au niveau local. Il travaillera aussi bien avec les débiteurs de l'obligation (les principales institutions des droits de l'homme et les institutions garantes de l'état de droit, le pouvoir judiciaire et le Parlement) qu'avec les titulaires de droits (société civile, personnes handicapées, jeunes) afin de renforcer les capacités des institutions des droits de l'homme et des institutions garantes de l'état de droit. Il encouragera l'assistance juridique gratuite fournie aux victimes de violence sexiste, aux personnes handicapées et à d'autres groupes vulnérables, et leur accès à d'autres mécanismes de règlement des différends. Il soutiendra des mesures publiques de suivi et de contrôle visant à améliorer la transparence et la participation, et renforcera les capacités des organisations de la société civile aux niveaux local et national. Il encouragera une planification et une budgétisation soucieuse de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et local, et l'amélioration de la prestation de services ciblée correspondant aux besoins propres aux jeunes, aux femmes et aux hommes.

20. Le PNUD renforcera sa composante internationale moyennant deux initiatives stratégiques : *KazAid*, en vue d'appuyer la mise en place du système kazakh de l'aide publique au développement, et le Centre régional pour la fonction publique d'Astana. Avec ce centre et d'autres initiatives, le PNUD encouragera l'autonomisation des femmes qui travaillent dans la fonction publique, grâce à une

⁵ Évaluations à mi-parcours (2010, 2013) et finale (2013) du FEM.

politique ciblée et un appui au renforcement des capacités. Le Centre montrera comment intensifier les efforts pour répondre à une demande forte et à des attentes élevées tant au niveau national qu'international, en fournissant des résultats concrets et des innovations dans les domaines de la recherche, de la gestion du savoir et du renforcement des capacités. Le Centre offre également une occasion de renforcer de façon tangible les partenariats et les collaborations Sud-Sud/Est-Est, notamment en dégagant un potentiel de mobilisation de ressources supplémentaires. Des liens solides seront établis avec les centres et les plateformes mondiaux du PNUD et d'autres entités similaires afin de créer des synergies plus intenses. Le PNUD soutiendra activement la concrétisation de *KazAid* en apportant un soutien consultatif et technique concernant la mise en place et la fourniture de l'APD. Il soutiendra activement le Gouvernement dans les dialogues et les initiatives sur les objectifs de développement durable aux niveaux régional et mondial, en particulier s'agissant des questions d'intérêt commun telles que la gestion durable des ressources naturelles et la création de sociétés inclusives, d'institutions responsables et de villes et d'établissements humains sûrs et résilients.

III. Administration du programme et gestion des risques

21. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. Les examens qui sont menés au titre du Cadre de partenariat des Nations Unies permettront de s'assurer que l'appui des organismes des Nations Unies et du PNUD est mis en œuvre conformément aux attentes exprimées sur le plan national.

22. L'exécution nationale sera la modalité par défaut, mais elle pourra être remplacée au besoin par l'exécution directe de tout ou partie du programme en cas de force majeure. La procédure harmonisée concernant les transferts de fonds sera suivie dans le cadre des initiatives auxquelles participent un ou plusieurs organismes des Nations Unies, afin d'utiliser pleinement les systèmes nationaux. Le PNUD évaluera périodiquement les capacités de ses partenaires d'exécution de gérer efficacement les ressources. Les partenaires locaux et nationaux prendront une part active à la planification des activités annuelles et aux mécanismes de suivi et de communication des résultats afin que les décisions soient prises en toute transparence et dans le respect du principe de responsabilité. Le PNUD s'assurera que tous les programmes suivent une approche fondée sur les droits de l'homme et prennent en compte la problématique hommes-femmes tout au long de ce cycle de programme de pays.

23. Bien qu'il s'agisse d'un choix stratégique du bureau de pays, le fait que le PNUD soit tributaire de la participation du Gouvernement aux coûts de ses activités pose également problème. Il faudra agir de manière concertée pour éviter de se substituer aux fonctions gouvernementales courantes. Pour ce faire, il faudra exercer un contrôle interne et faire en sorte que les partenaires et les hauts

responsables communiquent régulièrement. Il est possible que la crise économique actuelle prenne racine, compromettant ainsi la capacité du pays d'allouer des ressources au PNUD et d'agir en tant que pays contributeur net. Le PNUD diversifiera ses partenariats stratégiques en ciblant le secteur privé aux niveaux national et transnational.

24. Pour illustrer le principe d'« adaptation à l'objectif visé », le PNUD réévaluera d'un œil critique ses ressources humaines internes. Il mettra en place une structure de bureau de pays simplifiée, au fonctionnement plus horizontal, en accord avec les principes de restructuration du PNUD à l'échelle mondiale. Dans la mesure du possible, il offrira à tout le personnel du bureau de pays et à tout le personnel chargé des projets des services d'accompagnement professionnel et de mentorat, ainsi que des perspectives de carrière, afin que le bureau de pays puisse maintenir et renforcer sa crédibilité et ses compétences. Un examen systématique des projets et des programmes sera mené afin d'en évaluer les garanties, les coûts et les avantages écologiques et sociaux conformément aux procédures du PNUD.

IV. Suivi et évaluation

25. Le PNUD organisera régulièrement des évaluations de ses programmes et de ses projets afin de renforcer le suivi de l'ensemble des mécanismes. Chaque année, il définira ses orientations stratégiques dans le cadre de son Conseil d'orientation stratégique (présidé par le Vice-Premier Ministre) et avec d'autres partenaires. Il ressort des recommandations des évaluations externes effectuées au cours du précédent cycle de programme de pays qu'il est nécessaire pour le bureau de pays de renforcer ses capacités internes s'agissant de recueillir systématiquement des données pertinentes, de les analyser et de les utiliser efficacement pour obtenir les résultats escomptés. Au moins 15 % des heures de travail du personnel de programme seront consacrées à cette tâche, et la collaboration avec les bureaux de statistique aux niveaux national et local sera renforcée. Environ 3 % à 5 % des ressources du programme seront affectées au suivi systématique, à l'évaluation et à la recherche.

26. Le PNUD aidera le Gouvernement et la société civile à produire des données et des travaux de recherche de pointe sur les objectifs de développement durable aux niveaux national et local. Il faudra pour cela encourager l'utilisation de nouveaux outils de collecte d'informations et d'analyse, dont la collecte de « données ouvertes » et la communication de renseignements par des particuliers. Le PNUD publiera au moins un rapport national sur le développement humain consacré au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable, ou à d'autres sujets d'intérêt national.

27. Le PNUD fera une large place aux organismes des Nations Unies et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux afin de renforcer les capacités nationales de suivi et d'évaluation. Avec ses partenaires d'exécution, il procédera à des examens conjoints des progrès annuels dans l'exécution des programmes et des projets. Un contrôle de la qualité du suivi et de l'évaluation sera assuré au moyen d'audits et d'évaluations indépendants, menés conformément aux politiques et procédures du PNUD. Le PNUD et ses partenaires d'exécution procéderont à au moins une évaluation pour chaque réalisation du programme de pays/cadre du partenariat pour le développement au cours de ce cycle de programmation. Plus de 30 projets devraient être suivis et évalués régulièrement au cours de la période 2016-2020.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Kazakhstan (2016-2020)

Priorité ou objectif du pays : « Kazakhstan 2050 » : une économie diversifiée fondée sur la connaissance, dans laquelle des entrepreneurs compétitifs utilisent les ressources naturelles du pays de manière efficace et rationnelle

Réalisation 1 visée par le PNUAD (ou équivalent) : Réalisation 1.2 : La diversification de l'économie offre des possibilités de travail décent aux personnes sous-employées, aux jeunes, ainsi qu'aux hommes et aux femmes socialement vulnérables.

Réalisation correspondante du plan stratégique : 1

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 28 ans non scolarisés et sans emploi ni formation</p> <p>Niveau de référence : 8 % (2013)</p> <p>Niveau cible : 6 % (2020)</p>	<p>Comités nationaux et régionaux de statistique</p> <p>Rapports « Doing Business » (Banque mondiale)</p> <p>Rapports et sources de données des Nations Unies ou du PNUD</p>	<p>Produit 1 : les systèmes et les institutions nationaux et infranationaux sont à même d'opérer une transformation structurelle de leurs capacités productives, ces dernières étant durables et créatrices d'emplois et de moyens de subsistance</p>	<p>Ministère de l'économie nationale, Chambre nationale des chefs d'entreprise, <i>akimats</i> (districts) du Kazakhstan oriental, de Mangystau, de Kyzylorda et d'autres régions</p> <p>Ministère de la santé et du développement social</p>	<p>Ressources ordinaires : 45 000</p> <p>Autres ressources : 5 000 000</p>
<p>Indicateur : Taux global d'emploi chez les personnes handicapées âgées de 16 à 63 ans</p> <p>Niveau de référence : 40 % (2014)</p> <p>Niveau cible : 55 % (2020)</p>	<p>Données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)</p> <p>Données produites par les citoyens</p> <p>Rapports de la Chambre de commerce</p> <p>Fréquence : trimestrielle/annuelle</p> <p>Les données ventilées ne sont pas disponibles ou ne sont pas fiables : des mesures seront prises par le PNUD en coordination avec les partenaires nationaux pour recueillir et analyser les données par groupe et par région</p>	<p>Indicateur 1.2 : Nombre de projets qui élargissent et diversifient la base productrice en utilisant des technologies de production durables</p> <p>Niveau de référence : 10</p> <p>Niveau cible : 50</p> <p>Produit 2 : renforcement de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé en vue d'améliorer l'employabilité et l'accès à un travail décent, en particulier pour les jeunes, les femmes et les personnes handicapées</p> <p>Indicateur 2.1 : Nombre de concertations éclairées menées aux</p>	<p>Ministère de l'économie nationale, autorités locales, Ministère de la santé et du développement social</p>	<p>Ressources ordinaires : 50 000</p> <p>Autres ressources : 4 000 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)</i>
	Sources : comme indiqué ci-dessus. Fréquence : trimestrielle/annuelle	niveaux local et national sur les questions de l'emploi et de la dynamique du marché du travail Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2 dans chaque région ciblée Indicateur 2.2 : Nombre de séances de formation et d'enseignement professionnel organisées à l'intention des jeunes, des femmes et des personnes handicapées pour répondre aux besoins du marché du travail Niveau de référence : limité Niveau cible : 30 par région ciblée		
	Sources : comme indiqué ci-dessus Fréquence : trimestrielle/annuelle	Produit 3 : amélioration des chaînes logistiques pour les PME, notamment amélioration de l'accès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées aux instruments de financement et de marché Indicateur 3.1 : Nombre de PME (qui sont la propriété de jeunes, de personnes handicapées ou de femmes) autonomes, dont les produits et services sont échangés sur les marchés local et régional, dans trois régions Niveau de référence : 30 Niveau cible : 70 Indicateur 3.2 : Nombre de centres renforcés d'aide aux entreprises qui fournissent des services ciblés aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées Niveau de référence : 5 Niveau cible : 30	Ministère de l'économie nationale, secteur privé, Ministère de la santé et du développement social	Ressources ordinaires : 60 000 Autres ressources : 3 000 000

Priorité ou objectif du pays : « Kazakhstan 2050 » : : une économie diversifiée fondée sur la connaissance, dans laquelle des entrepreneurs compétitifs utilisent les ressources naturelles du pays de manière efficace et rationnelle

Réalisation 1 visée par le PNUAD (ou équivalent) : Réalisation 1.3 : Les écosystèmes et les ressources naturelles sont utilisés de manière durable, et les établissements humains sont résilients face aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme et face aux changements climatiques.

Réalisation correspondante du plan stratégique : 1

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Indicateur :</p> <p>Nombre d'agglomérations et de villes qui ont mis en œuvre des mesures de renforcement de la résilience conformément aux recommandations internationales</p> <p>Niveau de référence : aucun dispositif</p> <p>Niveau cible : 20 agglomérations/villes</p> <p>Indicateur :</p> <p>Nombre de secteurs clefs, y compris le secteur public, qui ont adopté des pratiques écologiques ou des pratiques d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des données ventilées sur les villes durables ou l'urbanisation durable ne sont pas encore disponibles. Le PNUD prévoit de recueillir avec ses partenaires des données complètes sur les pratiques écologiques et l'urbanisation durable dans certaines municipalités. • Données municipales sur la gestion des déchets • Données sur l'adoption de technologies pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans certaines villes : données municipales <p>Fréquence : collecte de données tous les deux ans/tous les ans</p>	<p>Produit 1. Certaines agglomérations ont adopté des modèles intégrés pour une croissance durable</p> <p>Indicateur 1.1 : Nombre de nouveaux emplois ou de nouveaux moyens de subsistance créés grâce à la gestion des ressources naturelles, aux services écosystémiques et à la gestion des produits chimiques et des déchets, ventilés par sexe</p> <p>Niveau de référence : 20</p> <p>Niveau cible : 80</p> <p>Indicateur 1.2 : Nombre d'agglomérations qui ont adopté des modèles intégrés pour des agglomérations durables et résilientes</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 15</p> <p>Indicateur 1.3 : Nombre de méthodes innovatrices pour la gestion des déchets communaux et des déchets dangereux adoptées par le secteur privé et les collectivités</p> <p>Niveau de référence : déchets communaux – 1; déchets dangereux – 1</p> <p>Niveau cible : déchets communaux – 3; déchets dangereux – 2</p> <p>Indicateur 1.5 : Nombre de nouveaux partenaires de développement disposant de fonds pour améliorer l'efficacité énergétique et la recherche de solutions énergétiques durables au service de collectivités mal desservies</p>	<p>Ministère de l'économie nationale</p> <p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Ministère de l'investissement et du développement</p> <p>Ministère de l'énergie</p> <p>Comité des ressources en eau</p> <p>Comité des forêts et des espèces sauvages</p> <p>Comité de la construction, des logements communautaires et des ressources terrestres</p> <p>Comité national de statistique</p>	<p>Ressources ordinaires : 50 000</p> <p>Autres ressources : 6 000 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Indicateur : Pourcentage de plans de développement nationaux et régionaux qui intègrent les aspects économiques, sociaux et sanitaires des risques liés aux catastrophes et au climat, en tenant compte de la problématique hommes-femmes</p> <p>Niveau de référence : 10 % Niveau cible : 50 %</p>	<p>Les données sur la réduction des risques de catastrophe ne sont pas complètes, que ce soit au niveau national ou local. En coordination avec ses partenaires nationaux et locaux et des organismes tels que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), le PNUD s'emploiera à renforcer les systèmes de collecte et de suivi des données.</p> <p>Fréquence : collecte de données trimestrielle/ annuelle</p>	<p>Niveau de référence : 4 partenariats dans des secteurs clefs Niveau cible : 20</p> <p>Niveau de référence : 5 solutions régionales Niveau cible : 30 solutions régionales</p> <p>Produit 2. Mise en place de mécanismes permettant d'évaluer les risques naturels et ceux découlant d'activités humaines aux niveaux national et infranational</p> <p>Indicateur 2.1 : Nombre de plans qui sont fondés sur des estimations multirisques des risques liés aux catastrophes naturelles et au climat aux niveaux national et infranational et qui prennent en compte les effets différents que ces risques font peser sur les femmes et sur les hommes Niveau de référence : 1 Niveau cible : 5</p> <p>Indicateur 2.2 : Disponibilité d'un système normalisé d'enregistrement des pertes et des dégâts Niveau de référence : aucun système normalisé en place Niveau cible : mise à l'essai d'un système normalisé</p>	<p>Comme indiqué ci-dessus, et de surcroît :</p> <p>Comité national des situations d'urgence</p> <p>Associations locales</p>	<p>Ressources ordinaires : 60 000</p> <p>Autres ressources : 5 500 000</p>
<p>Indicateur : Pourcentage de zones protégées et de territoires adjacents et d'écosystèmes gérés de manière durable</p> <p>Niveau de référence : 8 % Niveau cible : 20 %</p>	<p>Une grande partie des données ne sont pas systématisées et ne sont pas ventilées par sexe.</p> <p>En coordination avec les populations locales, les grandes ONG et les <i>akimats</i> régionaux et locaux, le PNUD s'efforcera de renforcer les systèmes de collecte et de suivi des données.</p>	<p>Produit 3. Les ressources naturelles sont protégées, comptabilisées et intégrées dans la planification du développement aux niveaux national ou infranational</p> <p>Indicateur 3.1 : Nombre de dispositifs de paiement pour les services rendus par les écosystèmes mis en place et mis à l'essai Niveau de référence : aucun système de réglementation</p>	<p>Ministère de l'agriculture</p> <p>Comité des ressources en eau</p> <p>Comité des forêts et des espèces sauvages</p> <p>Akimats régionaux et akimats des raions (quartiers)</p> <p>KazAgro et sociétés affiliées</p> <p>ONG</p>	<p>Ressources ordinaires : 50 000</p> <p>Autres ressources : 7 500 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
	Sources : données du Ministère de l'agriculture; base de données du World Overview of Conservation Approaches and Technologies Fréquence de collecte des données : annuelle	Niveau cible : 1 système viable mis à l'essai Indicateur 3.2 : Nombre de pratiques de gestion rationnelle des terres mises en place Niveau de référence : 12 Niveau cible : 20 Indicateur 3.3 : Nombre de bassins d'eau gérés de manière durable, et de bassins versants réhabilités aux niveaux national et régional Niveau de référence : 1 bassin (Ili-Balkhash) Niveau cible : 3 (Oural, Kigach, Chu-Talas) Niveau de référence : environ 5 % des bassins versants (Kazakhstan oriental, méridional et occidental) Niveau cible : environ 20 %		
	Il n'y a pas d'analyse de l'incidence des changements climatiques sur les zones protégées. En coordination avec les populations locales, les grandes ONG et les <i>akimats</i> régionaux et locaux, le PNUD s'efforcera de renforcer les systèmes de collecte et de suivi des données. Fréquence de collecte des données : annuelle	Produit 4. Les institutions nationales et infranationales ont renforcé les capacités de gouvernance environnementale dans les zones protégées et les agglomérations adjacentes Indicateur 4.1 : Nombre d'institutions nationales et infranationales qui appliquent activement les pratiques de gouvernance environnementale (changements climatiques, gestion de l'eau, agriculture durable) Niveau de référence : 5 Niveau cible : 20 Indicateur 4.2 : Nombre de gouvernements locaux bénéficiant de l'amélioration de la planification et de la coopération territoriales et du renforcement de la prévention des conflits	<i>Akimats</i> régionaux et <i>akimats</i> de <i>raions</i> (quartiers) Ministère de l'agriculture ONG Communautés rurales et périurbaines	Ressources ordinaires : 70 000 Autres ressources : 3 500 000

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)</i>
Niveau de référence : 5 Niveau cible : 10				

Priorité ou objectif du pays : « Kazakhstan 2050 » : des capacités institutionnelles économiques et politiques fortes, transparentes et inclusives, qui appuient la gestion efficace de l'économie et le bien-être de tous les citoyens du Kazakhstan. Une structure de gouvernement décentralisée qui pourvoit aux besoins essentiels des citoyens du Kazakhstan de manière autonome et responsable

Réalisation 1 visée par le PNUAD (ou équivalent) : **Réalisation 2.2 :** Les systèmes judiciaires et juridiques et les institutions publiques sont justes, responsables et accessibles à tous.

Réalisation correspondante du plan stratégique : 2

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Niveau de transparence de l'élaboration des politiques gouvernementales</p> <p>Niveau de référence : 40/144 (2013)</p> <p>Niveau cible : 24/144 (Index mondial de compétitivité et données de l'OCDE)</p>	<p>Index mondial de compétitivité</p> <p>Données de la Banque mondiale</p> <p>Données nationales : Office pour les statistiques</p> <p>Statistiques de la Cour suprême</p> <p>ONG/organisations de la société civile/parti Nur Otan</p> <p>Remarque : les sources de données ouvertes sont limitées.</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 1. Les institutions et les systèmes sont à même de prendre des mesures de sensibilisation et de prévention et des mesures de lutte contre la corruption dans tous les secteurs et pour toutes les parties prenantes.</p> <p>Indicateur 1.1 : Nombre de propositions adoptées qui visent à atténuer les risques de corruption dans certains secteurs (passation des marchés publics, santé, etc.)</p> <p>Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3.</p> <p>Indicateur 1.2 : Nombre de systèmes de données ventilées et de données ouvertes utilisés par le Gouvernement et la société civile permettant un suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux de développement, conformément au programme de développement pour l'après-2015</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5</p>	<p>Organisme national chargé des affaires relatives à la fonction publique et de la lutte contre la corruption, Cour suprême, Ministère de l'intérieur, Bureau du Procureur général, Ministère des finances, Ministère de l'économie nationale</p>	<p>Ressources ordinaires : 40 000</p> <p>Autres ressources : 2 500 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
	<p>Données de l'OCDE, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Union européenne</p> <p>Données du PNUD et du HCDH</p> <p>ONG/organisations de la société civile (il est nécessaire de poursuivre la coopération avec ces partenaires afin de développer des capacités de participation effective)</p> <p>Données de la Commission nationale des droits de l'homme/médiateur</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 2. Les cadres et les mécanismes de dialogue sont mis en œuvre pour assurer la participation efficace et transparente de la société civile au développement national</p> <p>Indicateur 2.1 : Nombre d'organisations de la société civile qui ont les moyens de s'occuper de questions de premier plan liées au développement et à la crise, ventilées par catégorie (femmes, jeunes, personnes handicapées et autres groupes exclus) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 20</p> <p>Indicateur 2.2 : Nombre d'organisations ou de réseaux de la société civile disposant de mécanismes améliorés ou garantissant la transparence, la représentation et le respect du principe de responsabilité dans trois régions Niveau de référence : 10 Niveau cible : 40</p>	<p>Parlement, Bureau du Procureur général, <i>maslikhats</i> (autorités locales), Ministère de l'investissement et du développement, Ministère de l'économie nationale, Commission des droits de l'homme, Bureau du médiateur, Organisme chargé des affaires relatives à la fonction publique et de la lutte contre la corruption, Ministère de l'économie nationale, Ministère des finances, Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé et du développement social, Ministère de la défense, Ministère de l'éducation et des sciences</p>	<p>Ressources ordinaires : 40 000</p> <p>Autres ressources : 2 000 000</p>
	<p>Données provenant des centres de la fonction publique (guichets uniques)</p> <p>Ministère de l'investissement et du développement</p> <p>Données provenant des <i>akimats</i></p> <p>Enquêtes de satisfaction des citoyens</p> <p>Organisme chargé des affaires relatives à la fonction publique et de la lutte contre la corruption; enquête du PNUD</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 3. Les institutions nationales et infranationales sont à même d'offrir des services publics efficaces et de qualité</p> <p>Indicateur 3.1 : Nombre d'administrations infranationales dans certaines localités ayant des capacités renforcées pour planifier, budgétiser ou contrôler les services publics Niveau de référence : 10 Niveau cible : 30</p> <p>Indicateur 3.2 : Degré de satisfaction des parties prenantes concernées quant à la réactivité des autorités locales lorsqu'il s'agit de fournir des services publics de qualité, y compris les e-services</p>	<p><i>Akimats</i> locaux, Ministère de l'économie nationale, organes autonomes locaux, organisations de la société civile, Ministère de l'investissement et du développement</p>	<p>Ressources ordinaires : 50 000</p> <p>Autres ressources : 5 000 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Indicateur 5 : Pourcentage de citoyens se déclarant satisfaits de l'accessibilité, de la responsabilité et de la qualité du secteur public, des services judiciaires et de maintien de l'ordre</p> <p>Niveau de référence : 68 % (2015)</p> <p>Niveau cible : au moins 80 % (2020)</p>	<p>Données de l'OCDE, de l'OSCE et de l'Union européenne</p> <p>Données du PNUD et du HCDH</p> <p>ONG/organisations de la société civile (il est nécessaire de poursuivre la coopération avec ces partenaires afin de développer des capacités de participation effective)</p> <p>Données de la Commission nationale des droits de l'homme/médiateur</p> <p>Rapports de suivi de l'examen périodique universel (EPU)</p> <p>Plan stratégique du Ministère de la justice pour 2014-2018;</p> <p>Enquêtes publiques indépendantes par groupes cibles (personnes vulnérables, jeunes, travailleurs migrants, personnes déplacées, etc..)</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Niveau de référence : faible degré de satisfaction</p> <p>Niveau cible : degré moyen de satisfaction</p> <p>Produit 4. Renforcement des capacités des institutions des droits de l'homme et des institutions garantes de l'état de droit, notamment amélioration de l'accès à la justice et à la réparation</p> <p>Indicateur 4.1 : Pourcentage des recommandations de l'EPU qui sont acceptées et mises en œuvre</p> <p>Niveau de référence : 47 (sur 194)</p> <p>Niveau cible : 96 (sur 194)</p> <p>Indicateur 4.2 : Nombre de budgets et de plans tenant compte de la problématique hommes-femmes élaborés et mis en œuvre aux niveaux local et national</p> <p>Niveau de référence : 2</p> <p>Niveau cible : 10</p> <p>Indicateur 4.3 : Degré de sensibilisation des titulaires de droits (publics) quant à leurs possibilités de faire valoir et d'exercer leurs droits</p> <p>Niveau de référence : faible degré de sensibilisation (moins de 10 %)</p> <p>Niveau cible : degré moyen de sensibilisation (au moins 30 % des citoyens)</p> <p>Indicateur 4.4 : Pourcentage de personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables en mesure d'accéder à une assistance juridique gratuite, y compris à des mécanismes de règlement des différends</p> <p>Niveau de référence : 20 %</p> <p>Niveau cible : 60 %</p>	<p>Cour suprême</p> <p>Bureau du Procureur général</p> <p>Ministère de l'intérieur</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Commission des droits de l'homme</p> <p>Bureau du médiateur</p> <p>Organisme chargé des affaires relatives à la fonction publique et de la lutte contre la corruption</p> <p>Conseil pour la condition de la femme et la politique démographique familiale</p>	<p>Ressources ordinaires : 65 000</p> <p>Autres ressources : 3 000 000</p>

Priorité ou objectif du pays : « Kazakhstan 2050 » : un pays ouvert au reste du monde et prêt à collaborer avec ses voisins pour contribuer à résoudre les problèmes mondiaux

Réalisation 1 visée par le PNUAD (ou équivalent) : Réalisation 3.1 : Le Gouvernement, en coordination avec ses partenaires, encourage la réalisation des objectifs de développement durable dans la région et est un pionnier de la promotion et de l'exécution des principes, des normes et des conventions des Nations Unies.

Réalisation correspondante du plan stratégique : 7

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Capacité de KazAid et de l'APD du Kazakhstan de fournir un appui ciblé dans des domaines essentiels au développement humain et à la sécurité en Asie centrale et au-delà</p> <p>Niveau de référence : le système national de l'APD en est à ses débuts; création de l'organisme KazAid (2015).</p> <p>Niveau cible : l'APD est opérationnelle et fournit une aide au développement efficace par l'intermédiaire de KazAid, et contribue concrètement au développement humain dans la région (2020)</p>	<p>Rapports du Ministère des affaires étrangères</p> <p>Données de l'OCDE (déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide)</p> <p>Fréquence des rapports : annuelle</p>	<p>Produit 1. L'organisme national de l'APD (KazAid) est institué et opérationnel</p> <p>Indicateur 1.1 : Disponibilité et mise en œuvre d'un système de réglementation approuvé pour assurer le fonctionnement durable de KazAid en tant qu'organisme de l'APD Niveau de référence : aucun dispositif Niveau cible : un système de réglementation de l'APD est élaboré et mis en œuvre.</p> <p>Indicateur 1.2 : Nombre de mécanismes efficaces permettant d'accéder à l'APD, de fournir une APD, de contrôler l'APD et d'établir des rapports sur l'APD Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3</p>	<p>Ministère des affaires étrangères, l'ensemble des ministères d'exécution, principaux organismes donateurs (Agence des États-Unis pour le développement international, Agence japonaise de coopération internationale, etc.)</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires : 75 000</p> <p>Autres ressources : 1 000 000</p>
<p>Indicateur : Initiatives de coopération régionale en place qui encouragent les partenariats Est-Est/Sud-Sud pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence : absence de mécanismes de coopération systématique pour les objectifs de développement durable.</p> <p>Niveau cible : d'ici à 2020, des plateformes de coopération</p>	<p>Rapports du Centre régional pour la fonction publique d'Astana</p> <p>Rapports/enquêtes de satisfaction émanant des pays participants aux activités du Centre</p>	<p>Résultat 2. Le Centre régional pour la fonction publique d'Astana offre des connaissances stratégiques et des solutions innovantes contribuant à l'échelle mondiale à l'efficacité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire</p> <p>Indicateur 2.1 : Nombre de pays participant aux activités du Centre qui mettent en œuvre des solutions communes et innovantes pour le développement de la fonction publique Niveau de référence : 6 actifs (sur 30) Niveau cible : 20 actifs</p>	<p>Organisme chargé des affaires relatives à la fonction publique et de la lutte contre la corruption, Ministère de l'économie nationale du Kazakhstan; Ministère des affaires étrangères</p>	<p>Ressources ordinaires : 50 000</p> <p>Autres ressources : 11 000 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (dollars É.-U.)</i>
régionale démontrent le succès de la coopération Est-Est/Sud-Sud dans la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable		<p>Indicateur 2.2 : Nombre d'échanges durables, de pair à pair, en matière de gestion du savoir et de réseautage qui font la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable, organisés entre les pays participant aux activités du Centre</p> <p>Niveau de référence : 6 échanges de savoir; 2 échanges de capacités</p> <p>Niveau cible : 30 échanges de savoir; 30 échanges de capacités</p>	Ministère des affaires étrangères, Cabinet du Premier Ministre, Parlement, ONG, fondations, OCDE, autres organisations internationales, médias	<p>Ressources ordinaires : 65 000</p> <p>Autres ressources : 1 000 000</p>
		<p>Produit 3 : Initiatives régionales et internationales de développement mises en place et opérationnelles, qui soutiennent la position du Kazakhstan en tant que pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et son nouveau rôle de dirigeant au niveau régional</p>		
		<p>Indicateur 3.1 : Nombre d'organisations et de personnes participant à des dialogues sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable (données ventilées par types d'organisation)</p> <p>Niveau de référence : 3 organisations; 500 personnes</p> <p>Niveau cible : 30 organisations/plateformes; 100 000 individus</p>		
		<p>Indicateur 3.2 : Nombre d'initiatives de mobilisation entreprises par le Kazakhstan concernant les objectifs de développement durable et d'autres priorités, avec l'appui de la communauté internationale</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Niveau cible : 10</p>		